

# ANNEXE 1 LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE GLOBALE

## **Axe 1 : la base de ressources partenariale partagée sociale et professionnelle modalités de mise en œuvre, d'accès et d'actualisation.**

Une base de données commune à l'ensemble des partenaires du social et de l'insertion et en cours de finalisation auprès du Département dans le cadre du PASIP (premier accueil social inconditionnel de proximité).

Cette ressource partenariale pourra être mobilisée pour tous les demandeurs d'emploi, quelle que soit la modalité de suivi et d'accompagnement mise en œuvre par Pôle Emploi.

Elle sera mobilisée soit directement par les conseillers de Pôle Emploi soit par les assistants de service social des Maisons Départementales des Solidarités.

Chaque partenaire mettra à jour cette base de ressources en lien avec son champ d'expertise (les modalités restant à définir),

Cet outil sera structuré autour de 22 thématiques

## **Axe 2 : la modalité Accompagnement Global de Pôle Emploi**

Le deuxième axe de la convention permet de favoriser l'accès à l'emploi grâce à la résolution ou la réduction des difficultés sociales et professionnelles des demandeurs d'emploi (DE) qui en ont le plus besoin.

### **1. Eligibilité des demandeurs**

Les bénéficiaires de l'Accompagnement Global sont des demandeurs d'emploi.

- inscrits à Pôle emploi, qu'ils soient allocataires du rSa ou non,
- présentant à la fois des difficultés professionnelles et sociales qui freinent temporairement l'accès à l'emploi. Leur prise en compte nécessite que soient menées de façon coordonnée des actions d'insertion professionnelle et sociale, conjointement conduites par les référents dédiés (Pôle emploi et Conseil départemental) et les bénéficiaires de l'Accompagnement Global
- domiciliés dans le département de Tarn et Garonne
- adhérant à un accompagnement portant sur cette double dimension.

### **2. Prescription vers l'approche globale et critères d'orientation**

#### **Identification des demandeurs :**

Le public est identifié par l'ensemble des conseillers Pôle emploi et les travailleurs sociaux du Département ou de ses partenaires conventionnés dans le cadre de l'accompagnement social rSa.

Les conseillers Pôle emploi identifient les freins lors des entretiens lors de tout entretien de suivi des demandeurs d'emploi. Les travailleurs sociaux orientent des personnes qu'ils accompagnent présentant une capacité à se mobiliser sur le plan professionnel.

### **Diagnostic partagé**

Le diagnostic partagé permet aux conseillers en global et aux travailleurs sociaux de :

- approfondir l'analyse de la situation professionnelle et sociale du DE,
- déterminer les actions à entreprendre en réponse aux besoins repérés sur les deux champs,
- s'assurer que l'accompagnement global est bien la modalité appropriée pour mettre en œuvre et coordonner ces actions,
- s'assurer du consentement éclairé du demandeur d'emploi à la prescription d'accompagnement global ou de prise en charge sociale.

**Le conseiller et le travailleur social se transmettent par fil'r le diagnostic via la fiche de liaison.**

Le diagnostic partagé peut se faire de façon tripartite ou séparément selon les disponibilités du conseiller global et du travailleur social. Toutefois si le demandeur d'emploi est déjà connu du travailleur social, celui-ci peut valider le diagnostic du conseiller global par simple retour via fil'r mentionnant son accord, à charge pour lui de recevoir la personne en entretien individuel ultérieurement.

**Au plus tard, le demandeur d'emploi devra intégrer l'accompagnement global dans les 21 jours.**

Si le demandeur d'emploi n'est pas connu des services sociaux du département, le responsable de la maison départementale des solidarités du lieu d'habitation du demandeur d'emploi recherchera le travailleur social approprié. Un courrier sera adressé au demandeur d'emploi avec le nom du travailleur social et un rendez-vous. En cas d'absence du demandeur d'emploi au rendez-vous fixé, le travailleur social informera le conseiller Accompagnement Global via la fiche de liaison et conformément au circuit fil'r.

Tout acte lié à l'accompagnement est identifié dans le dossier informatique Pôle Emploi du demandeur. Les conseillers Accompagnement Global sont garants, dans le cadre de leur portefeuille : du traçage informatique des actions, de la saisie des documents annexes, et de l'archivage nécessaire pour le FSE.

### **3. Volumétrie des prescriptions**

Des objectifs chiffrés sont assignés à Pôle Emploi de 100 intégrations Équivalent Temps Plein (ETP)/an pour maintenir sa dotation en ressources humaines. En effet, les postes des conseillers en accompagnement global sont cofinancés par le Fonds Social Européen.

La cible moyenne retenue est d'intégrer 10 personnes par mois et par conseiller à temps plein. Ce fonctionnement devant permettre d'avoir toujours 70 demandeurs d'emploi suivis en « file active » en axe 2 par ETP.

- une cible de 20 prescriptions par mois est à rechercher

- l'examen de 300 prescriptions par an devant permettre d'attendre les 100 intégrations par ETP conseiller GLO et par an recherchées.

#### **4. Amélioration des résultats de l'accompagnement global :**

Pôle emploi s'engage à un accompagnement très rapproché. Le but est de faciliter l'insertion professionnelle en simplifiant le parcours du demandeur d'emploi par l'attribution d'un conseiller dédié qui veille à la bonne articulation des réponses mobilisées sur les champs professionnels et sociaux.

Les missions d'accompagnement de Pôle Emploi ayant pour finalité l'activité d'abord ou l'accès à la formation, l'accompagnement global s'inscrit dans ce sens en axant la priorité sur la reprise d'autonomie du demandeur d'emploi dans ses démarches d'insertion professionnelle et sociale.

Le conseiller GLO s'engage à :

- un suivi systématique dès la reprise d'emploi par le DE pendant sa période d'essai
- organiser des rencontres entre les DE accompagnés et les entreprises de son territoire dont les SIAE – structures d'insertion par l'activité économique
- promouvoir le profil de candidats accompagnés en articulation avec les conseillers de Pôle emploi à dominante entreprise.

#### **5. Durée de l'accompagnement en axe 2**

- durée minimum : 6 mois, renouvelable 2 fois
- durée maximale : 18 mois.

Le réexamen de chaque situation est fixé à six mois (bilan intermédiaire réalisé entre le 5<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup>). Le conseiller et le travailleur social conviennent de la nécessité de poursuivre cet accompagnement global ou non. En cas d'arrêt de l'accompagnement le bilan intermédiaire devient bilan de sortie.

#### **6. Sorties de l'Accompagnement Global**

Les sorties de l'accompagnement global sont obligatoirement réalisées après concertation et accord du conseiller GLO et du travailleur social et de la personne accompagnée. Cette concertation peut être réalisée par divers moyens de communication (face à face, téléphone, e-mail...).

Les cas de sortie positive de l'accompagnement :

- reprise d'emploi significative, dans ce cas, le conseiller Accompagnement Global accompagne le demandeur d'emploi jusqu'à sa prise de poste et jusqu'à la validation de la période d'essai,
  - CDD,
  - CDI
  - entrée en SIAE,

- entrée en formation longue et/ou qualifiante
- création d'activité
- changement de modalité d'accompagnement.

L'Accompagnement Global peut être interrompu par d'autres événements (liste non exhaustive) :

- aggravation de la situation sociale nécessitant une prise en charge sociale (au titre de l'axe 3)
- absence répétée du demandeur aux rendez-vous, ou refus de prestations ou d'actions d'insertion dans le cadre des modalités de la gestion de la liste des demandeurs d'emploi
- cessation d'inscription du DE à Pôle emploi et après deux relances
- déménagement dans un autre département.

Dans ces cas, la décision de sortie de l'accompagnement doit être concertée au sein du binôme. Quand il s'agit d'un DE BrSa, le conseiller PE propose un passage en équipe pluridisciplinaire pour réexamen de la situation de la personne.

## **7. Lieux de réalisation de l'accompagnement global**

Les conseillers en accompagnement global des agences Pôle emploi du Tarn et Garonne peuvent être amenés à réaliser des entretiens des demandeurs d'emploi dans les maisons départementales des solidarités.

### **AXE 3 : Accompagnement social exclusif**

- Pré-identification du public

L'ensemble des conseillers Pôle Emploi pré-identifient les demandeurs d'emploi présentant des problématiques sociales qui viennent entraver de façon majeure les démarches d'insertion professionnelle. Le conseiller en charge de l'accompagnement global transmet la fiche de liaison dûment renseignée au responsable de la MDS via Fil'R.

Si le DE bénéficie d'un suivi social engagé avec une autre structure que le Département, un contact préalable avec cette structure sera fait par le travailleur social avant de commencer l'accompagnement social.

- Diagnostic partagé

Un diagnostic partagé est établi entre le conseiller Pôle emploi et son binôme assistant(e) de service social, à partir des fiches de liaison.

Dans le cas d'une incapacité constatée à suivre des démarches d'insertion professionnelle du fait de problématiques sociales lourdes :

- si le demandeur est BrSa, le binôme propose une réorientation sociale via l'Équipe Pluridisciplinaire

- dans les autres cas, l'assistant(e) de service social identifie la pertinence des actions à mener, en prenant en compte d'éventuels accompagnements déjà engagés par diverses structures sociales.

Chaque étape est l'occasion d'un échange entre l'assistant(e) de service social et le conseiller et le demandeur d'emploi pour faire un bilan et décider d'un éventuel renouvellement, ou d'une orientation vers l'axe 2.

L'accompagnement social de l'axe 3 doit obligatoirement faire l'objet d'une évaluation au terme de 12 mois dont les conclusions sont transmises selon le circuit défini via fil'r par la MDS au conseiller Pôle emploi, après consentement éclairé de la personne accompagnée.

## ANNEXE 2 : RESSOURCES HUMAINES CONTRIBUTRICES

### Pour Pôle Emploi:

Un conseiller est dédié exclusivement à l'accompagnement global dans les agences suivantes

- Montauban Albasud, Montauban Nord et Castelsarrasin

### Pour le Département

Les assistants de service social des Maisons Départementales des Solidarités sont les interlocuteurs des conseillers GLO sur les territoires / zones géographiques où cette modalité est mise en place par Pole Emploi.

Les agents départementaux pour l'emploi - ADE - viennent en complémentarité des assistants de service social pour assurer des suivis de BrSa dont le contrat d'engagement réciproque est socio professionnel ou préprofessionnel.

### **Maisons Départementales des solidarités**

Cf. ci-dessous, le tableau des Maisons Départementales des Solidarités avec les assistants de service social selon le lieu d'implantation.

ASS	MDS	SITE(s) PROXIMITE	ASS	MDS	SITE(s) PROXIMITE
10 ASS répartis sur les sites de proximité de la MDS de Beaumont/Valence	Beaumont/Valence	Valence	20 ASS répartis sur les sites de proximité de la MDS de Montauban	Montauban	MDS
	Beaumont/Valence	Valence		Montauban	MDS
	Beaumont/Valence	Valence		Montauban	Plateforme 1 <sup>er</sup> accueil
	Beaumont/Valence	Beaumont		Montauban	MDS
	Beaumont/Valence	Valence/Beaumont/Lavit/Lauzerte/Montaigu		Montauban	Labat – Centre
	Beaumont/Valence	Beaumont		Montauban	MDS
	Beaumont/Valence	50 % Valence 50 % Mtb		Montauban	Labat – Centre
	Beaumont/Valence	Montaigu		Montauban	Unal – Chênes / Labat - Centre
	Beaumont/Valence	Lauzerte		Montauban	Unal – Chênes
	Beaumont/Valence	Beaumont		Montauban	Labat – Centre
16 ASS répartis sur les sites de proximité de la MDS de Moissac/Castelsarrasin	Castel/Moissac	moissac/lafrançaise	9 ASS répartis sur les sites de proximité de la MDS de Montech/Verdun	Montauban	Unal – Chênes
	Castel/Moissac	Moissac		Montauban	MDS
	Castel/Moissac	castelsarrasin		Montauban	Unal – Chênes
	Castel/Moissac	moissac/lafrançaise		Montauban	Unal – Chênes
	Castel/Moissac	moissac/lafrançaise		Montauban	
	Castel/Moissac	castelsarrasin		Montauban	Labat – Centre
	Castel/Moissac	castelsarrasin		Montauban	Labat – Centre
	Castel/Moissac	castelsarrasin		Montauban	Labat – Centre
	Castel/Moissac	castelsarrasin		Montauban	Unal – Chênes
	Castel/Moissac	castel/moissac		Montauban	Labat – Centre
	Castel/Moissac	lafrançaise		Montech/Verdun	Verdun
	Castel/Moissac	MDS		Montech/Verdun	Grisolles
	Castel/Moissac	castelsarrasin		Montech/Verdun	Labastide st pierre
	Castel/Moissac	MDS		Montech/Verdun	montech
Castel/Moissac	Moissac	Montech/Verdun	Montech		
Castel/Moissac	Moissac	Montech/Verdun	Labastide st pierre		
11 ASS répartis sur les sites de proximité de la MDS de Caussade/Négrepelisse	Caussade/Négrepelisse	Caussade	Montech/Verdun	Grisolles/Verdun	
	Caussade/Négrepelisse	Caussade	Montech/Verdun	MONTECH	
	Caussade/Négrepelisse	Négrepelisse	Montech/Verdun	Désectorisé	
	Caussade/Négrepelisse	Négrepelisse			
	Caussade/Négrepelisse	Caussade			
	Caussade/Négrepelisse	caussade			
	Caussade/Négrepelisse	St Antonin/Negrepelisse			
	Caussade/Négrepelisse	Négrepelisse			
	Caussade/Négrepelisse	Caussade			
	Caussade/Négrepelisse	Negrepelisse			
Caussade/Négrepelisse	Négrepelisse				

## Annexe 3 : PILOTAGE ET EVALUATION DE LA CONVENTION

### – Calendrier prévisionnel de réunion du COFIL :

Date	Lieu
1 <sup>ER</sup> trimestre 2023 : 29 Mars matin	CD ou PE

### – Calendrier prévisionnel de réunion des Comités techniques :

Date	Lieu
JUIN 2023 : 28 Juin matin	CD ou PE
NOVEMBRE 2023 : 29 Novembre matin	PE ou CD

Les dates prévisionnelles de 2024 seront définies lors du 1<sup>er</sup> COFIL de 2023

Le secrétariat de ces comités sera assuré par Pôle Emploi.

### – Éléments constitutifs du bilan annuel

Pôle emploi se charge de formaliser le bilan annuel

Les Indicateurs opérationnels

- Nombre d'entretiens diagnostic réalisés (par site et pour le département)
- Nombre de personnes intégrées en accompagnement global axe 2
- Nombre de personnes orientées en axe 3
- Nombre de bénéficiaires du rSa entrés dans la démarche
- Durée moyenne des accompagnements (en mois)
- Nombre de sorties avec solution d'activité ou de formation
- Autres résultats de l'accompagnement (abandons, déménagement, autres accès droits ..)
- Cartographie des personnes accompagnées par agence pôle emploi

Les indicateurs de la convention :

- part d'orientations issues de Pôle Emploi et du Conseil départemental
- délai moyen d'entrée (en jours) en accompagnement global, c'est-à-dire la mesure du temps écoulé entre la proposition par un conseiller ou un assistant de service social et le démarrage effectif de l'accompagnement global.
- nombre d'ETP entièrement dédiés par Pôle Emploi à l'accompagnement global ; nombre moyen d'assistants de service social en relation avec chaque conseiller de Pôle Emploi



Envoyé en préfecture le 11/10/2022  
 Reçu en préfecture le 11/10/2022  
 Publié le 11/10/2022  
 ID : 082-228200010-20220920-CP2022\_09\_14-DE

**Fiche de liaison ACCOMPAGNEMENT GLOBAL/SOCIAL EXCLUSIF \* (ANNEXE 4)**

(\* rayer la mention inutile)

*L'échange de données est limité strictement aux données listées ci-dessous et l'envoi de la fiche s'effectuera via 'FIL'R'*

**PARTIE INITIANT LA DEMANDE :** Pôle emploi  .....CD82  : .....

Nom : Prénom : Fonction : Conseiller - Travailleur Social

**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR D'EMPLOI :**

<b>NOM :</b>	<b>PRENOM :</b>
	<b>DATE DE NAISSANCE :</b>
<b>ADRESSE :</b>	
<b>TÉLÉPHONE :</b>	
<b>MAIL :</b> <i>(uniquement si consentement aux échanges dématérialisés)</i>	
<b>IDENTIFIANT PÔLE EMPLOI :</b>	<b>IDENTIFIANT CAF :</b>
<b>SITUATION FAMILIALE :</b> SEUL <input type="checkbox"/> EN COUPLE <input type="checkbox"/>	
NOMBRE d'ENFANT(S) A CHARGE :	

**PRINCIPAUX ATOUTS IDENTIFIES**

AUTONOMIE	DISPONIBILITE	MOBILITE	CONNAISSANCE ENVIRONNEMENT	RESEAU RELATIONNEL	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SIGNIFICATIVE	OBJECTIFS PROFESSIONNELS COHERENTS
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**FREINS DIRECTS A L'EMPLOI**

PAS D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	PAS DE PROJET PROFESSIONNEL	PEU DE CONNAISSANCE DU MARCHE DU TRAVAIL LOCAL	DIFFICULTE A METTRE EN OEUVRE SEUL UNE STRATÉGIE RECHERCHE EMPLOI	INADEQUATION DU PROFIL AU MARCHE DU TRAVAIL LOCAL	MAITRISE INSUFFISANTE DES OUTILS ET TECHNIQUES RECHERCHE EMPLOI
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**FREINS PERIPHERIQUES AU RETOUR A L'EMPLOI DU DEMANDEUR D'EMPLOI (case à cocher)**

FAIRE FACE A DES DIFFICULTES FINANCIERES	FAIRE FACE A DIFFICULTES DE LOGEMENT	PRENDRE EN COMPTE SON ETAT DE SANTE	FAIRE FACE A DES DIFFICULTÉS ADMINISTRATIVES OU JURIDIQUES	SURMONTER DES CONTRAINTES FAMILIALES	DEVELOPPER SES CAPACITES D'INSERTION ET DE COMMUNICATION	ACCEDER A UN MOYEN DE TRANSPORT
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Aucune information d'ordre économique et financière ne doit être communiquée**



Envoyé en préfecture le 11/10/2022  
 Reçu en préfecture le 11/10/2022  
 Publié le 11/10/2022  
 ID : 082-228200010-20220920-CP2022\_09\_14-DE

**DÉCISION SUITE AU DIAGNOSTIC PARTAGE :**

<p><b>DEMANDEUR :</b></p> <p><b>Nom :</b> .....</p> <p><b>Décision entrée ACCO Glo :</b>      <input type="checkbox"/> OUI      <input type="checkbox"/> NON</p> <p><b>Accompagnement social exclusif :</b>      <input type="checkbox"/> OUI      <input type="checkbox"/> NON</p>	<p style="text-align: center;"><b>Pôle emploi</b></p> <p><b>Nom du conseiller Pôle emploi :</b>        .....<b>Décision entrée ACCO Glo :</b>  <input type="checkbox"/> OUI      <input type="checkbox"/> NON</p> <p><b>Accompagnement social exclusif :</b>      <input type="checkbox"/> OUI      <input type="checkbox"/> NON</p>
<p><b>Département de Tarn et Garonne</b></p> <p><b>Nom du travailleur social :</b>        .....</p> <p><b>Décision entrée ACCO Glo :</b>      <input type="checkbox"/> OUI      <input type="checkbox"/> NON</p> <p><b>Accompagnement social exclusif :</b>      <input type="checkbox"/> OUI      <input type="checkbox"/> NON</p>	

**Date validation diagnostic partagé :**

**Le demandeur**

**Le conseiller Pôle emploi**

**Assistant de service social Département 82**

*Information de conformité RGPD : Pôle Emploi et le Département de Tarn-et-Garonne s'engagent au respect du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. Les données recueillies sur ce formulaire sont traitées dans le seul cadre défini dans le cadre de la convention de coopération signée le xx/xx/2020 entre les deux parties. Pour exercer vos droits de rectification, d'effacement et de limitation de traitement ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter soit le délégué à la protection des données (DPO) à Pôle Emploi courriers-cnll@pole-emploi.fr soit au département dpo@ledepartement82.fr ou par courrier au Département 100 boulevard Hubert Gouzes BP 783 82013 Montauban cedex.*

**BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DÉCISION**

- bilan à 6 mois                       bilan à 12 mois                       reconduction
- réorientation axe 2 vers axe 3                       réorientation vers droit commun
- sortie du dispositif

**Date et validation bilan partagé :**

**Le demandeur**

**Le conseiller Pôle emploi**

**Assistant de service social Département 82**

**Dans le cadre de la convention de coopération signée le xx/xx/2020 entre Pôle emploi, représenté par sa Directrice Territoriale Mme Murielle HENRY domiciliée en cette qualité au 35-37 rue Michelet – 82000 Montauban, et le Conseil Départemental de Tarn et Garonne (le partenaire), représenté par son Président, M. Michel WEILL, domicilié en cette qualité 100 boulevard H Gouze – 820013 Montauban cedex, un échange de données personnelles est mis en œuvre entre Pôle emploi et le partenaire afin de renforcer la complémentarité de leurs actions propres à favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi concernés. La mise en œuvre de l'accompagnement global repose sur une prise en charge conjointe des besoins sociaux et professionnels d'un demandeur d'emploi par un conseiller Pôle emploi et un professionnel du travail social travaillant de manière simultanée et complémentaire. Les autorités et les services nationaux et européens chargés du contrôle de la bonne utilisation du FSE peuvent être destinataires de cette fiche de liaison.**

*Vos données personnelles listées ci-dessus font donc l'objet d'un traitement de données à caractère personnel. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la convention et au plus tard dans un délai de 10 ans à compter de la fin de la convention. Vous disposez notamment d'un droit d'accès et de rectification en vous adressant à la déléguée à la protection des données (DPO) de Pôle emploi par courriel à courriers-cnll@pole-emploi.fr ou au DPO du département à dpo@ledepartement82.fr ou par courrier au Département 100 boulevard Hubert Gouzes BP 783 82013 Montauban cedex. Par ailleurs, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à partir de son site internet www.cnil.fr*

## 2022-2024 CD82 - ANNEXE 5 – CIRCUIT FIL'R – PE VERS MDS

## ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

CIRCUIT DIAGNOSTIC PARTAGE  
PE vers MDS

ÉTAPES	QUI ?	Fil'R	Renseigner tableau de suivi MDS
1		Vérifie quotidiennement la présence d'une nouvelle fiche	
2	Référént administratif Insertion	enregistre la fiche dans le dossier familial (le créer si personne pas connue)	X
3		<p style="text-align: center;">2 cas de figures</p>  <p>Personne accompagnée</p> <p>Personne non connue ou dossier Ponctuel Fiche transmise au responsable – adjoint</p>	X
4		Responsable-Adjoint MDS	désignation d'un ASS référent en régulation
5	Référént administratif Insertion	adresse courrier au demandeur avec coordonnées du référent social	X
6		adresse fiche par mail à ASS référent	
7	ASS	Fiche retour diagnostic partagé renseignée par ASS avec le demandeur et retournée au référent administratif Insertion	X
8	Référént administratif Insertion	Double enregistrement de la fiche retour:	X
9		 Dossier Familial (écraser la fiche initiale)  Dans Fil'R/ dossier <i>Diagnostic partagé</i>	
10	Référént Pôle emploi	supprime les fiches après traitement dans chacun des dossiers	

2022-2024 CD82 - ANNEXE 5 bis – CIRCUIT FIL'R – MDS VERS PE

ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

CIRCUIT DIAGNOSTIC PARTAGE  
 MDS vers PE

ÉTAPES	QUI ?	Fil'R	Renseigner tableau de suivi MDS
1	ASS	Fiche <i>diagnostic partagé</i> renseignée avec le demandeur puis transmise au référent administratif Insertion	X
2		enregistre la fiche dans le dossier familial (le créer si personne pas connue)	X
3	Référent administratif Insertion	enregistre la fiche dans Fil'R/ 1 <sup>er</sup> <i>Diagnostic</i>	X
4	Référent Pôle emploi	Fiche retour diagnostic partagé renseignée avec le demandeur et enregistrée dans Fil'R / dossier <i>Diagnostic partagé</i>	
5		Vérifie quotidiennement la présence d'une nouvelle fiche	
6	Référent administratif Insertion	Enregistrement de la fiche retour dans dossier familial (écraser la fiche initiale)	X
7		Transmission de la fiche retour par mail au référent social	X
10		supprime les fiches après traitement dans chacun des dossiers Fil'R	